École Saint-Joseph
3855 Boul. Grande Allée, Saint-Hubert, Qc, J4T 2V8
Téléphone : (450) 678-2781 Télécopieur : (450) 678-1507

Bonne rentrée scolaire à tout le monde!

Voici quelques petites informations pour l'année 2026-2027 :
Le numéro de téléphone pour rejoindre le service de garde est le (450) 678-2781 poste 7286.

Afin de prendre connaissance de toutes les modalités et règlements, veuillez consulter le document « Règles de fonctionnement » disponible à la réception du service de garde et sur notre site internet.

Les frais de garde sont de 10,00$ par jour pour les inscriptions régulières. Ils sont de 3,15$ par jour pour les élèves dîneurs du primaire et 3,90$ par jour pour les élèves dîneurs de la maternelle.

Les frais de garde pour les journées pédagogiques sont de 17,05$ par jour, en plus des frais d'activités, de sortie et de transport. La programmation des journées pédagogiques vous sera présentée chaque mois, par courriel. Vous devez inscrire votre enfant si vous désirez qu'il participe à une journée pédagogique. Veuillez, SVP, respecter les dates de retour inscrites sur les formulaires afin d'assurer une place pour vos enfants.

Le calendrier de paiements pour l'année 2026-2027 est présenté à la page suivante. Tous les ajustements dus à une fréquentation plus particulière (matins seulement, par exemple) seront facturés chaque mois. **Il est important de se référer à ce calendrier pour effectuer vos paiements.** (Veuillez toutefois noter que lorsque votre enfant est inscrit à une journée pédagogique, celle-ci est facturée la journée même et ajoutée à la facturation du mois suivant).

Vous avez le choix entre 3 modes de paiements : nous encourageons les paiements par Internet; c'est un choix plus rapide, moins coûteux et plus écologique.

- **Paiement par internet** : les directives ainsi qu'un numéro de référence vous seront remis avec le premier état de compte. Veuillez prévoir 48 à 72 heures pour le traitement du paiement;
- **En argent comptant**; (dans une enveloppe scellée, identifiée au nom de l'enfant). Veuillez la remettre directement à la technicienne ou à la personne à l'accueil du service de garde. Veuillez prendre note que si vous donnez l'argent à votre enfant, le service de garde n'est pas responsable si l'argent est perdu.
- **Par chèque** : les chèques doivent être émis à l'ordre du ***Service de garde Arc-en-ciel***. Le nom de l'enfant doit figurer au recto du chèque.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire!

Geneviève Monast
Technicienne au service de garde

Isabelle Caron
Directrice

École Saint-Joseph
3855 Boul. Grande Allée, Saint-Hubert, Qc, J4T 2V8
Téléphone : (450) 678-2781 Télécopieur : (450) 678-1507

Service de garde Arc-en-ciel

CALENDRIER DE PAIEMENTS 2026-2027

Période de facturation	Nombre de jours	**Date limite de paiement**	**Tarif à payer par enfant** (Basé sur une fréquentation de 5 jours par semaine)	
			Régulier	**Dîneurs primaire/ Maternelle**
31 août 2026	1 jours	**30 septembre 2026**	10,00$	3,15$/ 3,90$
1er au 30 septembre 2026	20 jours	**30 septembre 2026**	200,00$	63,00$/ 78,00$
1e au 31 octobre 2026	20 jours	**31 octobre 2026**	200,00$ + PED du 16 septembre	63,00$/ 78,00$
1e au 30 novembre 2026	19 jours	**30 novembre 2026**	190,00$ + PED du 5 octobre	59,85$/ 74,10$
1e au 18 décembre 2026	14 jours	**18 décembre 2026**	140,00$ + PED du 19 et 20 novembre	44,10$/ 54,60$
4 au 31 janvier 2027	18 jours	**31 janvier 2027**	180,00$ + PED du 4 janvier	56,70$/ 70,20$
1e au 28 février 2027	18 jours	**28 février 2027**	180,00$ + PED du 28 janvier	56,70$/ 70,20$
8 au 31 mars 2027	16 jours	**31 mars 2027**	160,00$ + PED du 11 et 12 février	50,40$/ 62,40$
1e au 30 avril 2027	21 jours	**30 avril 2027**	210,00$ + PED du 8 mars	66,15$/ 81,90$
1e au 31 mai 2027	19 jours	**31 mai 2027**	190,00$ + PED du 13 avril	59,85$/ 74,10$
1e au 23 juin 2027	+/-17 jours	**1er juin 2027**	*(Variable selon le nombre de journées tempêtes restant)* + PED du 21 mai	

a. Le premier jour de chaque mois, le parent reçoit l'état de compte du mois qui vient par courriel (ou sur papier s'il n'a pas d'adresse courriel ou s'il en fait la demande). On demande au parent d'effectuer le paiement avant la fin du mois en cours. Le paiement peut être fait en plusieurs versements au cours du mois.

b. Advenant le non-paiement de votre solde après le 21 du mois, vous recevrez deux (2) rappels écrits.

c. Si le paiement n'est toujours pas effectué le premier jour du mois suivant (ou qu'aucune entente n'a été prise avec la technicienne du service de garde), le service sera suspendu pour l'enfant jusqu'à l'acquittement complet de la facture.